

Leur combat pour des droits

Aujourd'hui, **partout dans le monde, les femmes sont victimes de violences** : mariages forcés, utilisation du viol comme arme de guerre, mutilations sexuelles (une partie du sexe est coupée), interdiction d'aller à l'école...

Et en France ?

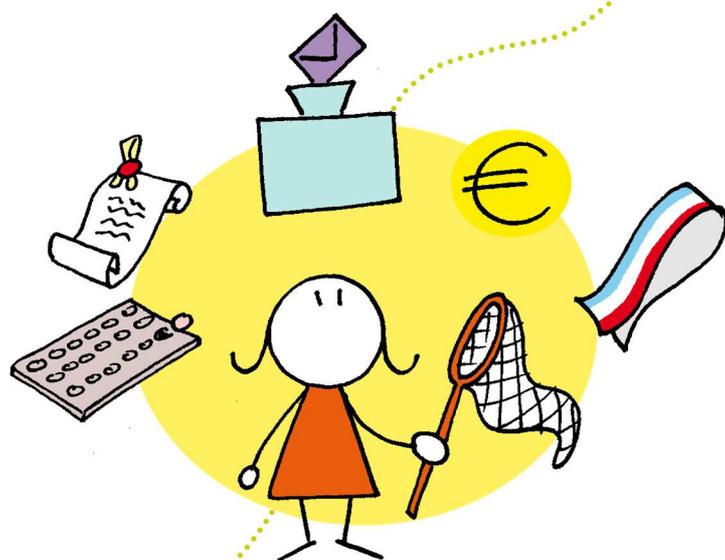
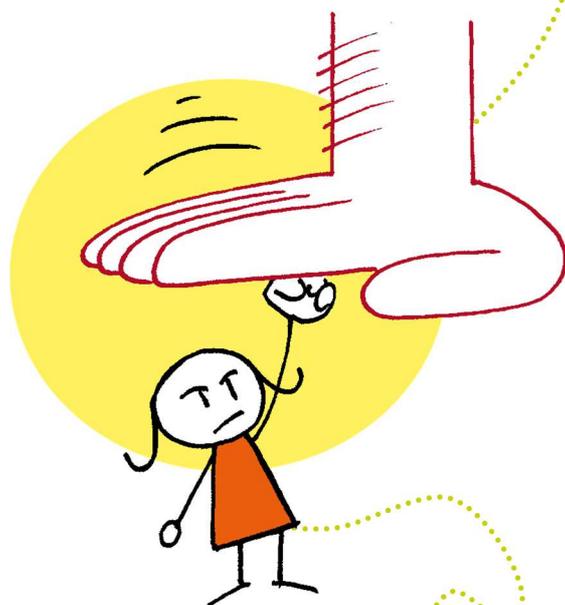
Le combat des femmes a permis des avancées, mais il reste encore beaucoup à faire !

Quelques dates importantes :

- **1804** : selon la loi, l'homme doit protéger la femme et la femme doit obéir à son père, son frère, son mari. Elle n'a pas le droit de prendre des décisions ni pour elle, ni pour ses enfants.
- **1907** : Les femmes mariées obtiennent le droit d'utiliser elles-mêmes leur salaire.

À l'école, les filles apprennent à être de bonnes épouses et de bonnes mères. Elles ont des cours de broderie, couture, chant... À partir de 1910, petit à petit, les enseignements deviennent les mêmes que ceux des garçons.

- **1924** : les femmes passent le même bac que les hommes.
- **1944** : les femmes obtiennent le **droit de vote**.
- **1965** : les femmes ne sont plus obligées de demander l'autorisation de leur mari pour travailler et ouvrir un compte à la banque.
- **1968** : dans toutes les écoles, les garçons et les filles partagent les mêmes classes.
- **1970** : L'autorité n'est plus paternelle mais parentale : les 2 parents ont les mêmes pouvoirs et devoirs dans l'éducation des enfants.



- **1972** : les femmes et les hommes qui font un travail égal doivent avoir un salaire égal.
- **1980** : le viol devient un crime.
- **1992** : la loi punit les violences dans le couple et au travail.
- **2000** : la loi sur la parité oblige les partis à présenter autant de candidats femmes que d'hommes aux élections.
- **2006** : les femmes ont le droit de se marier à partir de 18 ans au lieu de 15 ans.

Le droit de contrôler leur corps

En 1920, la **contraception** (préservatif...) était interdite. Il ne fallait même pas en parler.

C'est en 1967 que le député Lucien Neuwirth a proposé le droit à la pilule. Il expliquait que les femmes seraient libérées et pourraient mieux éduquer leurs enfants si elles pouvaient choisir le moment de leur grossesse. Il était soutenu par des manifestations de femmes demandant :

« *Un enfant, si je veux, quand je veux* ».

En 1975, Simone Veil, ministre de la Santé, réussit à faire voter la loi autorisant l'**avortement**. Il est remboursé par la Sécurité sociale à partir de 1982.

En 2001, l'avortement devient possible jusqu'à 12 semaines de grossesse (contre 10 avant).

En 2000, la **pilule du lendemain** est en vente dans les pharmacies, sans ordonnance. En cas de problème avec un préservatif, d'un oubli de pilule, de rapports sexuels sans contraception, elle doit être prise le plus tôt possible, pour éviter d'être enceinte... Elle est gratuite pour les mineures.

